

L'écho de Sainte-Fauste

L'écho de Sainte-Fauste

BULLETIN MUNICIPAL N°13

Juin 2010



NOTRE PHOTO : LE PELLIAU

Cette partie du village située à côté de l'église vient d'être refaite dans le cadre des travaux de la Rue du Château (voir article page 6). Cette partie enherbée, Pelliau en

berrichon, correspondait à l'emplacement du cimetière et de l'ancienne église. L'église fut reconstruite en 1878 à l'emplacement actuel.

LE MOT DU MAIRE

Cette année, marquée par la crise économique et sociale sans précédent que nous traversons, sera encore une année difficile pour tout le monde. Cette situation de crise est propice à un climat de crispation et de repli sur soi. Nous devons tous être attentifs à ce que, malgré cette ambiance de tension et de défiance, les notions de respect tant des personnes que des biens privés et des biens communs, restent le fondement des relations des habitants de notre commune. Trop d'incidents, trop de petites dégradations, empoisonnent la vie de tous. La commune de Sainte-Fauste, aidée par les associations et les bonnes volontés tant du bourg de Sainte-Fauste que du village d'Ablenay, essaie de tout mettre en œuvre pour construire et préserver ce "vivre ensemble" très particulier qui existe dans les communes rurales. Les moyens, déjà limités de notre commune, semblent promis à une stagnation notamment sur le plan budgé-

taire ; c'est pourquoi il convient de faire preuve d'imagination, de solidarité pour améliorer notre cadre de vie. C'est ce que nous faisons dès ce début d'année avec de nouveaux employés communaux, dans le cadre de contrats aidés, ce qui permet d'exprimer la solidarité de la commune vis-à-vis des titulaires de ces postes. D'autres enjeux sur le devenir de nos territoires devront être abordés : quelle organisation administrative sortira de la réforme des collectivités territoriales en cours d'élaboration ? Comment une production agricole capable de répondre aux attentes des citoyens pourra être encore viable sur notre région ?

Tout en cherchant à mettre en œuvre les réponses qui nous semblent les mieux adaptées à la réalité de notre commune, je vous souhaite d'avance une pause salvatrice durant les mois d'été.

Jean-Marc BRUNAUD

VIE DE LA COMMUNE

MANIFESTATIONS

Commémoration du 11 novembre :

Dans le dernier bulletin, une erreur s'est glissée. C'est bien Aurélie (et non Amélie) qui a eu la gentillesse de participer à la cérémonie de commémoration du 90ème anniversaire de la commémoration de l'armistice de la Grande Guerre.

Cette année encore, les habitants de la commune ont rendu hommage à ceux qui ont combattu pour notre démocratie. Sans eux que serions-nous aujourd'hui ?



Après le dépôt de la gerbe, les enfants présents ont été conviés à apporter une bougie, symbole du souvenir de cette période de l'histoire.

Dématérialisation des actes :

Dans le courant de l'été, Sainte-Fauste était à l'honneur dans La Nouvelle République. En effet, grâce aux nouvelles technologies de l'information et notamment internet, il y a de moins en moins de papiers qui circulent entre les administrations. L'Indre est cependant en queue de peloton en matière de modernisation administrative. Aussi, Sainte-Fauste a sans doute été la première commune de notre département à profiter de la dématérialisation des actes administratifs. De quoi s'agit-il ?

Lorsque le Conseil Municipal se réunit, il faut enregistrer les décisions, sous forme de délibérations. Une fois tapée à l'ordinateur. La délibération était imprimée, signée par le maire et envoyée par courrier à la sous-préfecture. Là, un employé du service des collectivités locales tapait un accusé de réception avec la date et l'envoyait, par fax, à la mairie. Après réception du fax,

la secrétaire pouvait réimprimer des délibérations en les tamponnant avec un cachet mentionnant la date d'accusé de réception en sous-préfecture. Le maire signait à nouveau la délibération ainsi que sous le cachet. Enfin, les délibérations étaient envoyées par courrier aux administrations ou fournisseurs demandeurs.

Avec la dématérialisation, la délibération est toujours tapée sur l'ordinateur. Grâce à une clé de signature (support contenant des codes et un mot de passe propres à la mairie de Sainte-Fauste), en deux clics, la délibération est envoyée sur une plateforme dédiée (lieu de stockage des délibérations). Quelques minutes après, la plateforme renvoie un accusé de réception directement inscrit sur la délibération. Ces délibérations peuvent être envoyées directement par mail pour les administrations et fournisseurs qui le veulent. La sous-préfecture est avisée par la plateforme d'un dépôt de délibérations et a comme avant, deux mois pour faire des remarques à la mairie sur ce qui peut être incohérent, au niveau légal, sur ces délibérations.

Vœux du Conseil Municipal :

Pour la seconde année consécutive, la neige s'est invitée aux vœux du Conseil Municipal qui avaient lieu le samedi 9 janvier dernier dans la salle multi-activités, ce qui n'a pas empêché de nombreux habitants de se déplacer.



Calendrier :

Dimanche 4 juillet 2010 : Traversée de Sainte-Fauste organisée par la mairie. Il s'agit d'une randonnée gratuite proposée en premier lieu aux habitants de la commune afin de mieux connaître le territoire, les marcheurs extérieurs à la commune sont naturellement les bienvenus. Il est inutile d'être un marcheur confirmé : plusieurs parcours sont possibles et les enfants peuvent l'effectuer à vélo. Un pot est offert à l'arrivée. Un barbecue (payant) organisé par le Comité d'Animation de Sainte-Fauste s'ensuivra.

Il est bien évident que la marche et le barbecue sont indépendants et que chacun est libre, s'il ne veut pas participer aux deux, de participer à l'une ou l'autre.



Remise de la clé de signature en présence des employés de la sous-préfecture

VIE DE LA COMMUNE

MANIFESTATIONS



Le banquet des Anciens du 13 avril a réuni près d'une quarantaine de personnes à la salle multi-activités autour d'un repas concocté par l'Auberge des Rabouilleux de Meunet-Planches.

PERSONNEL COMMUNAL

Personnel Technique :

Les évolutions de la commune au niveau des espaces verts et de qualité de vie, depuis quelques années, ont entraîné des besoins en terme de services et d'entretien. Ainsi, lorsqu'un massif floral est créé ou des accotements rénovés, c'est non seulement un travail immédiat de réalisation qui est effectué, mais aussi un travail d'entretien qui doit être accompli régulièrement. La multiplication de ses améliorations a entraîné le besoin d'un plus grand nombre d'heures de travail pour le service technique de la mairie. Aussi, depuis quelques années, la mairie a, en plus d'un titulaire à temps complet, choisi d'embaucher un contrat aidé ; le ménage des locaux (mairie, salle des fêtes, église, sanitaires publics) est effectué par un agent sous contrat. Depuis 2010, l'agent sous contrat, Chantal MARCELOT est passée en contrat aidé pour un horaire hebdomadaire de 20 heures. Ce contrat inclut aussi une aide à l'entretien des espaces verts.

2010 a vu aussi l'embauche d'Aurélié BOUCAULT en contrat aidé pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Ces contrats aidés sont sous forme de contrat d'accompagnement vers l'emploi. La commune emploie ces agents au SMIC ; elle est remboursée en partie par un organisme régional et elle est exonérée de certaines charges patronales et cotisations.

Ils s'adressent à des personnes soit de plus de cinquante ans soit en début de carrière, la commune jouant sur les deux tableaux. Ces contrats permettent donc à la commune d'améliorer la qualité de vie tout en minimisant les coûts et en employant deux personnes de la commune.

Chauffeur de Bus :

M. Baronnet a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

La commune recherche donc un chauffeur de bus pour emmener les enfants vers Neuvy-Pailloux à partir de la rentrée prochaine. Le circuit, modifié chaque année au gré des besoins, passe par Thizay et Le Petit Villiers.

Personnel Administratif :

Voguant vers d'autres horizons professionnels, je vais quitter Sainte-Fauste le 31 août prochain. Déjà 9 ans que j'étais là, faisant presque partie des meubles. Cette presque décennie m'aura beaucoup apporté tant sur le plan professionnel que personnel. Tout juste reçue à mon concours d'adjoint administratif, j'ai découvert la multitude de facettes du métier de secrétaire de mairie ; j'ai découvert la Champagne Berrichonne et ses paysages insoupçonnés : le vent qui fait frétiller en vague les épis de blé encore vert, le gel sur les arbres lointains alors que le ciel enneigé devient noir et j'ai découvert les habitants de cette commune, simples, patients et généreux qui m'ont adoptée comme l'une des leurs.

En 9 ans, il s'en est passé des choses à Sainte-Fauste, des petits et grands événements emplis de joies immenses ou d'impénétrables chagrins. Intégrée à la vie de la commune, j'en ai pleinement partagé chaque seconde.

Le Conseil Municipal continuera son travail avec un autre secrétaire de mairie; vous verrez bientôt un autre visage derrière le guichet de la mairie et lui aussi bientôt fera partie des vôtres. Une page se tourne, mais le livre va continuer à s'écrire.

Dans ce dernier bulletin avant mon départ, je voulais vous remercier pour ces paroles anodines échangées entre deux portes, pour vos sourires et votre confiance ; simplement vous dire merci et au revoir.

Catherine GABILLAUD

VIE DE LA COMMUNE

DIVERS

Transport scolaire vers Issoudun :

La neige est tombée par 3 fois cet hiver en rendant ainsi les routes secondaires moins praticables durant quelques jours.

Les cars scolaires habituels vers les collèges et les lycées d'Issoudun n'ont pas circulé pendant plusieurs jours et ceci à 3 reprises, respectant le principe de précaution de façon plutôt rigoureuse. La plupart du temps, c'est le Conseil Général qui décide, en fonction des avis météorologiques, de supprimer ou de modifier les horaires du service habituel, mais il faut savoir que le chauffeur peut aussi objecter au dernier moment un droit de retrait, s'il considère qu'il n'est pas en mesure d'assurer la conduite dans de bonnes conditions.

L'information est donnée sur le site www.cg36.fr, pour les internautes. Une alerte SMS peut aussi être transmise sur votre téléphone portable si le numéro a été donné à l'inscription. Il sera bientôt possible de transmettre des messages au Conseil Général et de s'inscrire pour recevoir les alertes.

Un dispositif de secours, revu au jour le jour, a été mis en place uniquement sur les routes principales. Les points de ramassage pour Sainte-Fauste et Ablenay se trouvent aux quatre routes à Neuvy-Pailloux

(intersection route de Bourges et route du bourg de Neuvy) et au relais sur la commune d'Ambrault (intersection Route de La Châtre et Route de Lignéres).

Toutes confrontées au même souci, les familles se sont organisées pour effectuer les trajets, à tour de rôle, en emmenant les enfants du quartier soit vers les points de ramassage, soit vers Issoudun et pour assurer le retour.

Ces pratiques d'entraide mutuelle se sont établies naturellement mais sans oublier le respect de certaines conditions évidentes :

- Le conducteur rend service en emmenant les enfants, leurs parents lui signent, au préalable, une autorisation de transport.

- Les parents confient leurs enfants, ils doivent tous être attachés dans le véhicule, la vitesse doit être modérée et la conduite adaptée aux conditions climatiques.

- Les enfants sont répartis dans les voitures et connaissent le chauffeur qui les emmène ou vient les chercher.

- Un planning de transport est établi entre les parents, en cas d'intempéries (neige, pluie verglaçante, tempête de vent, ...), ce qui suppose des échanges réguliers entre parents pour que chacun sache qui assure le trajet avec ses enfants.

PROJETS

Réunion des jeunes de la commune

Comme suite à l'appel lancé dans le dernier bulletin, une quinzaine de jeunes de bonne volonté se sont réunis à la mairie. Cette première réunion s'est tenue le 23 octobre ; plusieurs idées intéressantes ont été avancées. Parmi celles-ci, deux propositions ont déjà pu être réalisées en décembre : un petit sapin de Noël a été installé au carrefour des chemins des mésanges et des bouvreuils, à disposition des petits et grands du quartier qui souhaitent le décorer de leurs mains. Si la décoration était un peu timide cette année, c'est une première et nul doute que l'année prochaine le sapin, plus grand, croulera sous les guirlandes, les boules et les cadeaux.

Quelques jeunes de la commune se sont aussi mobilisés pour le Téléthon du 5 décembre en participant à la traditionnelle vente de croissants à domicile et en prenant en charge la confection de crêpes, nouvelle idée qui fût fortement appréciée et qui ne manquera pas d'être renouvelée l'an prochain.

Merci à Fanny, Aurélie, Yann, Jean-Eudes et Barthélémy pour leur participation à cette cause. Après ces débuts prometteurs, un petit nombre de jeunes a prévu d'organiser la première fête des voisins. Faites vite, l'échéance approche ...

Fête des voisins :

Elle s'adresse à tous les habitants de la commune.

Deux lieux festifs sont prévus pour que chacun puisse rencontrer des voisins proches ou plus lointains. La Fête des voisins aura lieu à Sainte-Fauste le 4 juin et à Ablenay le 25 juin dans les deux cas à partir de 18h30. Si vous le souhaitez, vous pouvez participer aux deux manifestations. Il s'agit d'un repas improvisé où chacun amène de quoi manger et/ou boire pour le partager avec les autres convives. Vous pouvez également prévoir de l'animation (musique, jeux pour les enfants, ...).

Concours des Maisons Fleuries :

La commune a décidé de s'inscrire au concours des Maisons Fleuries ; Les particuliers qui veulent participer peuvent s'inscrire en mairie avant **le 12 juin**.

Nom des rues de Sainte-Fauste et d'Ablenay :

Sur la page suivante, vous trouverez le plan des deux villages de notre commune avec le nom des principales rues. Si beaucoup d'entre nous connaissent les villages, peu sont capables de situer toutes les rues. Attention, certaines d'entre elles sont privées.

Dans le prochain bulletin, nous évoquerons les "écarts" de la commune. Ce sont les domaines fermiers qui jalonnent notre campagne.

VIE ASSOCIATIVE

DONNEURS DE SANG SAINTE-FAUSTE/THIZAY

La dernière Assemblée Générale des donneurs de sang a eu lieu à Thizay en janvier.

C'est aussi l'occasion pour l'association de remettre les médailles et les diplômes aux donneurs les plus assidus des deux communes. Cette association existe depuis longtemps mais peu d'entre nous savent quels en sont les membres de son bureau. M. Pierre GONNIN est le président ; M. Alain PERESSINI est vice-président ; Mme Bénédicte BRUNAUD est secrétaire ; Mme Véronique PICHON est vice-secrétaire ; Mme Raymonde ROGAUME est trésorière ; M. Vincent CUISNIER est vice-trésorier.

Marche des donneurs de sang :

La marche annuelle organisée par les donneurs de sang de Sainte-Fauste/Thizay a lieu alternativement sur l'une et l'autre des deux communes. Cette année, c'est Sainte-Fauste qui a accueilli 80 marcheurs le 18 avril dernier sous un magnifique soleil encore frais d'avril. Les premiers chants du coucou se sont faits entendre.

Banquet des donneurs de sang :

Le dernier banquet des donneurs de sang de Sainte-Fauste/Thizay s'est déroulé le 25 avril à Maron au restaurant Le Chat Noir.

COMITE D'ANIMATION DE SAINTE-FAUSTE



Le repas à thème du mois de novembre, organisé comme chaque année par le comité d'animation rencontre toujours autant de succès. Cette année, la choucroute plutôt bien garnie a régalé les convives.



INTER-ASSOCIATIONS : TELETHON

Le Téléthon 2009 a permis de récolter 1 079 Euros. Cette somme correspond à la vente de croissants proposés le samedi matin en porte à porte, à la vente de sapins



Juste quelques coups de ciseaux, un peu de colle, de la peinture, un peu de savoir-faire et les réalisations (bougeoirs, couronnes de Noël ...) sont prêtes à être vendues en faveur du Téléthon.

et d'objets décoratifs. Les jeunes de la commune ont cette année mis la main à la pâte en confectionnant et en vendant des crêpes qui ont remporté un vif succès.

La soirée s'est terminée avec un apéritif, consommé avec modération et vendu au profit du Téléthon. Les nouveaux bénévoles sont d'ores et déjà les bienvenus pour l'édition 2010. Inutile de faire partie d'une association. Si vous avez un talent caché, n'hésitez pas à donner une ou plusieurs de vos œuvres. Elles trouveront sûrement preneurs. Si vous souhaitez organiser un atelier pour faire partager votre savoir-faire (perles, mosaïques, aquarelles, ...), la commune peut vous aider à organiser un atelier.

Si vous estimez n'avoir aucun talent, votre bonne volonté peut largement suffire. N'hésitez plus, faites-vous connaître !

CALENDRIER

Lundi 21 juin matin : don du sang à la salle multi-activités de Sainte-Fauste

Dimanche 4 juillet : Barbecue du Comité d'Animation

Samedi 27 novembre : Repas du Comité d'Animation

Samedi 4 décembre : Téléthon

ACTUALITES

TRAVAUX REALISES

Réfection de la Rue du Château :

Les travaux ont commencé par un élagage des arbres (marronniers, tilleuls et acacia) autour de l'église, ce qui leur a permis de retrouver une certaine vigueur et une forme un peu plus esthétique. Ensuite, l'allée menant aux toilettes publiques a été retravaillée : des gravillons rouges ont été étalés et des bordures ont permis de délimiter le sentier et le massif. Ce dernier a été replanté avec des arbustes dont la floraison s'étalera au fil des saisons. Enfin, une table de pique-nique a été installée sur Le Pelliou pour les habitants de la commune et les pèlerins de passage qui pourront ainsi faire une pause. Le parvis de l'église a été démoussé tout comme les murs et la toiture de l'édifice vont l'être prochainement. La partie entre l'Allée des Tilleuls et le Chemin du Riau va être busée afin de mieux canaliser les eaux pluviales rendant l'accès au chemin plus facile et sera rebitumée. La route autour de l'église subira le même sort d'ici la fin de l'année.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Toutes les habitations de la commune de Sainte-Fauste sont équipées d'un dispositif de récupération et de traitement des eaux usées produites par ses occupants ; on parlait autrefois de "fosses septiques", qui permettent de collecter les eaux usées de la maison, de les épurer sur le terrain, avant de les rejeter dans le milieu naturel.

La loi sur l'eau de 1992 puis la loi L.E.M.A. du 30 décembre 2006 demande aux collectivités de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif, afin de contrôler chacun des assainissements individuels sur son territoire. Le syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome a donc été créé par une majorité des communes de l'Indre, afin de mutualiser les compétences, les moyens et d'optimiser les résultats, le but étant d'améliorer le fonctionnement des assainissements individuels sur le territoire des communes adhérentes et de protéger notre ressource en eau. Pour faire face à cette mission, la partie technique du contrôle a été déléguée à la SAUR qui réalise les prestations de contrôle des installations neuves depuis 2002.

A compter du 1^{er} janvier 2009, et avant le 31 décembre 2012, le contrôle de l'ensemble des installations existantes doit être effectué sur le territoire du syndicat, soit environ 110 000 installations. Le contrôle des installations existantes sur les communes des cantons d'Issoudun doit être réalisé durant le second semestre 2010.

Il s'agit dans un premier temps d'établir un diagnostic de l'installation d'assainissement qui dessert votre logement et de juger sa conformité par rapport aux normes de l'époque de sa mise en place ainsi que son impact sur l'environnement. En fonction de cette visite, des observations peuvent être faites sur la conception et le fonctionnement de votre installation. L'objectif est surtout de résorber les difficultés qui pourraient venir d'installa-

Dégradations de la salle des fêtes :

Malgré son apparence paisible et le nombre restreint de ses habitants, Sainte-Fauste n'est malheureusement pas à l'abri de la bêtise humaine ! Un petit groupe de personnes s'est réuni, à plusieurs reprises, la nuit auprès de la salle des fêtes pour se livrer à des dégradations stupides comme arracher des plans de fleurs ou saccager la pelouse en voiture. Ils ont ensuite tenté d'entrer dans la salle en forçant les portes-fenêtres et ont détérioré un encadrement en bois par des inscriptions au briquet. Des soupçons se portent sur des habitants de la commune, aidés sans doute par d'autres. Plainte a été déposée par la mairie.

Ces pratiques de vandales sont intolérables !

Rappelons qu'elles peuvent entraîner des poursuites judiciaires pour leurs auteurs.

tions mal conçues ou en mauvais état de fonctionnement et qui entraîne une perturbation importante de l'environnement.

En cas d'observations nécessitant une intervention sur votre installation, vous disposez d'un délai de quatre ans pour réaliser les travaux demandés et obtenir un second diagnostic, valide cette fois-ci.

Dans le cas, probablement le plus fréquent, pour lequel votre installation n'appelle pas d'observations, vous serez ensuite soumis à un contrôle périodique tous les huit ans. Les installations récentes, qui ont reçues un avis favorable lors de leur mise en place, ne seront pas contrôlées dans cette phase de diagnostic : elles prendront leur place dans le contrôle périodique des installations.

Le diagnostic est organisé de la façon suivante : à partir des abonnements au réseau d'eau potable, les habitations à contrôler sont listées ; le détenteur de l'abonnement est convoqué sur place à une visite qui permet d'établir le diagnostic initial. Pour cette visite, il est préférable de s'y préparer en regroupant un minimum de données sur votre installation, plan, demande initiale faite auprès de la DDASS pour les installations antérieures à 2002, certificat de vidange. Sur le terrain, matérialiser les regards couvercles permettant de visualiser le fonctionnement de votre installation.

Le coût de diagnostic est d'environ 70 € dont une partie est subventionnée par l'agence de bassin et le syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre, le coût à votre charge est d'environ 35 € pour une visite se déroulant dans des conditions normales.

Une réunion d'information sur le déroulement de cette opération doit se dérouler sur le secteur durant l'été, je vous invite à y participer si vous souhaitez obtenir plus de détails.

VIE PRATIQUE

REGROUPEMENT INTERCOMMUNAU

La commune de Sainte-Fauste adhère à des regroupements intercommunaux. Elle est représentée par des délégués qui siègent dans l'assemblée délibérante de chacun de ces regroupements. Ceux-ci peuvent prendre diverses formes : communauté de communes, syndicats intercommunaux, etc. Pour les habitants de la commune, il est parfois difficile de s'y retrouver. Alors petit tour d'horizon. Au fil des bulletins, nous allons vous les présenter.

Communauté de Communes de Champagne Berrichonne :

Elle regroupe 16 communes : Ambrault, Brives, Vouillon, Thizay, Sainte-Fauste, Condé, Chouday, Saint-Aubin, Meunet-Planches, Saint-Aoustrille, La Champenoise, Saint-Valentin, Neuvy-Pailloux, Lizeray, Bomiers et Pruniers.

Son siège est à Neuvy-Pailloux, dans les locaux de la mairie. Son président est Pierre ROUSSEAU, le maire de Saint-Valentin ; il y a 3 vice-présidents et des diverses commissions, chargées chacune dans leur domaine de préparer le conseil communautaire. Jean-Marc BRUNAUD est président de la commission Jeunes. Le secrétariat de la communauté est assuré par Jennifer ARMAND.

La communauté peut se réunir sous forme de bureau communautaire, composé de tous les maires des communes de la communauté. Ils débattent des grandes orientations de la communauté ; le conseil communautaire (sorte de conseil municipal de la communauté) est l'assemblée délibérante de la communauté et prend des décisions dans les domaines de compétences dévolus à la

communauté. Il est composé de délégués des différentes communes (le nombre est fixé en fonction de la population communale) et présidé par le président de la communauté.

La commune de Sainte-Fauste est représentée par deux titulaires : Jean-Marc BRUNAUD et Elisabeth de SAINT POL ; deux délégués suppléants peuvent pourvoir à leurs empêchements : Nicole AUGÉ et Alain PERESSINI.

Le domaine des compétences de la communauté est vaste. Les principales sont le développement économique artisanal d'intérêt communautaire ; les domaines scolaire, social, culturel et de loisirs ; le tourisme ou encore la voirie.

Par exemple, lorsque des routes de Sainte-Fauste sont refaites en enrobés, les entreprises agissent sur ordre de la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne, en étroite collaboration avec la municipalité de Sainte-Fauste, qui a préalablement défini les routes à refaire.

Autre exemple : au niveau de l'école primaire, les élèves sur le territoire de la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne sont libres d'aller dans n'importe quelle école située sur la communauté, sous réserve de places disponibles. Ainsi, les enfants de Sainte-Fauste peuvent être scolarisés à Pruniers ou à La Champenoise, s'ils le souhaitent (le transport n'est assuré qu'en direction de Neuvy-Pailloux) . Par contre, s'agissant de l'école de Diors, il faut une dérogation . C'est le Président de la communauté, après avis du maire de Sainte-Fauste, qui va décider d'accorder, ou non, cette dérogation.

DEMARCHE A LA MAIRIE

A 16 ans :

Les jeunes doivent venir à la mairie dans le trimestre suivant leur anniversaire afin de se faire recenser militairement. Le jeune recevra un certificat de recensement. Ce dernier lui permettra d'être convoqué 6 à 12 mois plus tard, à la JAPD (Journée d'Appel Pour la Défense). C'est une journée à lieu, pour le moment, à La Martinerie : le niveau du jeune est évalué en français ; il reçoit une information complète sur l'armée et la défense. On lui remet alors un certificat de participation à cette journée.

Attention : cette démarche est obligatoire ; si aucune sanction n'est prévue dans le cas où elle n'aurait pas été effectuée, les certificats sont obligatoires pour passer certains examens ou diplômes. Le certificat de recensement est obligatoire pour l'inscription dans une auto-école et celui de la participation à la journée d'appel est obligatoire pour passer le permis de conduire. Alors, pensez à venir à la mairie dès vos 16 ans muni, si possible, du livret de famille de vos parents.

Inscriptions sur les listes électorales :

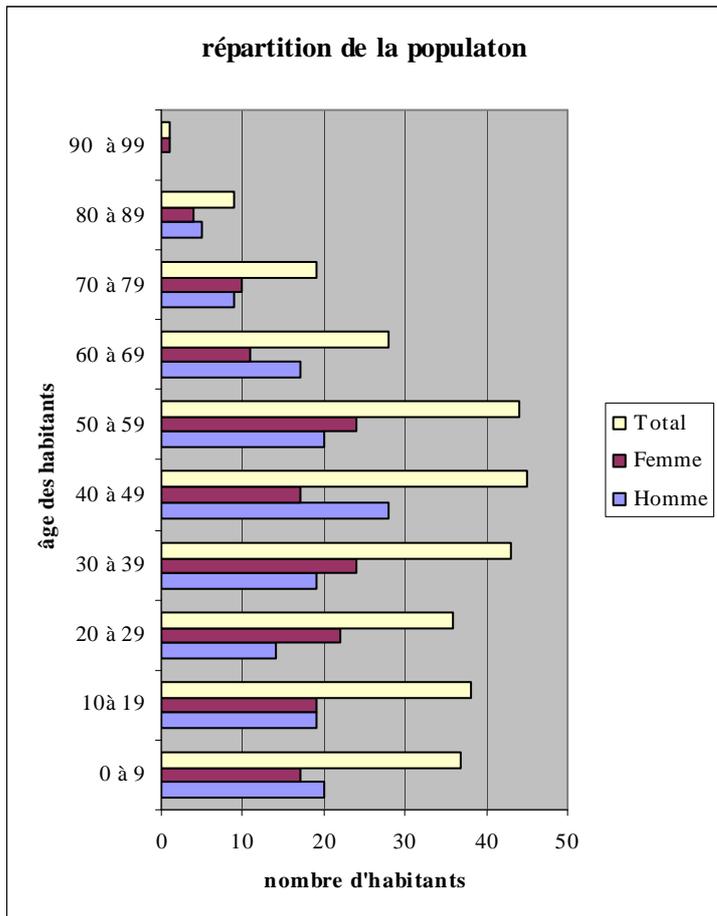
Les jeunes qui atteignent 18 ans et qui ont été recensés militairement à 16 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales, sans aucune démarche préalable. Les nouveaux habitants, quant à eux, ont jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour s'inscrire afin de pouvoir voter l'année suivante.

Actes d'état-civil

La loi a changé concernant la consultation et la transmission des actes d'état-civil : si vous n'êtes pas l'ascendant ou le descendant du titulaire de l'acte, inutile d'attendre que ce dernier ait plus de cent ans. Il suffit maintenant que le registre dans lequel est l'acte soit clos depuis soixante-quinze ans. Ainsi, vous pourrez avoir accès aux actes dans la soixante-seizième année après sa rédaction. De plus, les actes peuvent maintenant être envoyés par voie électronique (e-mail).

Ceci est valable pour les actes de naissances et les actes de mariage, les actes de décès restant transmissibles dès leur établissement.

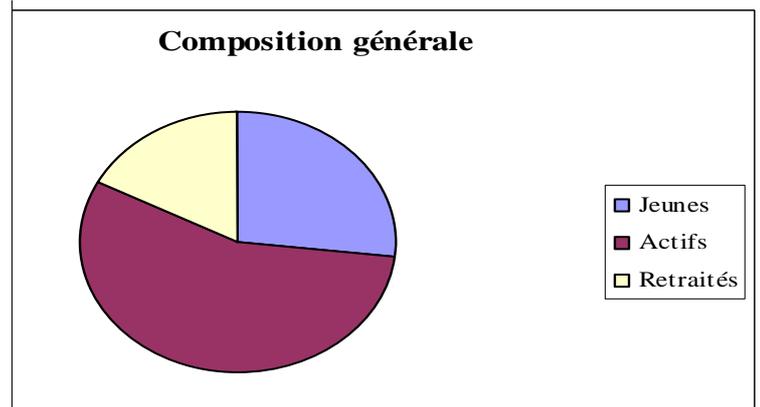
POPULATION



La population de Sainte-Fauste se maintient au dessus des 300 habitants . La moyenne d'âge des habitants de la commune reste inférieure à 38 ans.

Ci-contre, vous trouverez la composition de la population par tranches d'âge. Le nombre de femmes et d'hommes est, sur le total, quasiment identique, même s'il existe de gros écarts à l'intérieur de certaines tranches d'âge.

Ci-dessous, vous pouvez voir un graphique correspondant à la division de la population avec d'une part les enfants et les jeunes adultes jusqu'à vingt ans , ensuite la division que l'on peut qualifier d'active et enfin les personnes âgées de plus de 60 ans.



ETAT-CIVIL ANNEE 2009

Les naissances

Julien LOUET

Lucas CHATAIN

Pauline SOARES

Margot GOURICHON

Sarah COUET

Les décès

André Filleron

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mademoiselle Florence BEDEAUX et Mademoiselle Francine DHOURY à La Criquerie (que nous avons oubliées lors du précédent bulletin)
- Monsieur Cyril BOUCAULT et Mademoiselle Laëtitia GIRARD à La Godinerie
- Monsieur Alain CARRANGEOT et Mademoiselle Angélique GUILPAIN au 7 Impasse des Abeilles à Ablenay
- Monsieur et Madame Julien METAIS et leur enfant au 6 Rue des Pommiers

STATISTIQUES POPULATION

En ce début de nouvelle décennie, retour sur les années de 2000 à 2009.

Année	Mariages	Naissances	Décès	Solde Naturel
2000	1	1	1	0
2001	5	2	3	-1
2002	6	2	0	2
2003	2	3	3	0
2004	5	1	2	-1
2005	1	3	1	2
2006	2	5	2	3
2007	1	3	1	2
2008	1	4	3	1
2009	0	5	0	5
Total	24	29	16	13

Etat-civil de 2000 à 2009

